



## Assemblée générale

Distr. générale  
20 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-dix-septième session

Point 117 c) de l'ordre du jour

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de membres du Conseil des droits de l'homme

#### **Note verbale datée du 19 septembre 2022, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de se référer à la candidature de la République des Maldives au Conseil des droits de l'homme pour la période 2023-2025, à l'occasion des élections qui se tiendront à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, en octobre 2022.

Conformément à la résolution [60/251](#) de l'Assemblée générale, la Mission permanente transmet également ci-joint le récapitulatif des engagements pris par le Gouvernement de la République des Maldives pour réaffirmer sa détermination à promouvoir et à protéger tous les droits humains (voir annexe).

La Mission permanente de la République des Maldives vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 117 c) de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 19 septembre 2022 adressée  
au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente  
des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Candidature des Maldives au Conseil des droits de l'homme  
pour la période 2023-2025**

**Engagements pris volontairement en application de la résolution 60/251  
de l'Assemblée générale**

En 2010, les Maldives ont marqué l'histoire en devenant le plus petit pays à être élu au Conseil des droits de l'homme. L'une de leurs plus grandes priorités au Conseil a été de donner une voix à ceux qui n'en ont pas, qui sont marginalisés, aux petits pays et aux pays en développement. C'est en ayant cela à l'esprit que les Maldives ont dirigé les travaux de création du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Les Maldives sont également fières d'avoir été l'un des principaux auteurs de la résolution renouvelant le mandat du Fonds à la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme.

Au cours de leurs deux mandats consécutifs, 2011-2013 et 2014-2016, les Maldives ont piloté les efforts relatifs à la résolution 16/11 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Les droits de l'homme et l'environnement », à l'origine du processus de création du mandat d'expert indépendant sur les droits de l'homme et l'environnement.

Les Maldives ont fait partie des principaux négociateurs du troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant. Elles ont collaboré avec succès avec plusieurs États pour établir le mandat de Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association.

Plus récemment, les Maldives ont également appuyé l'établissement du mandat du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques. Les Maldives sont fières d'être l'un des principaux coauteurs de la résolution 48/13, selon laquelle le droit à un environnement propre, sain et durable fait partie des droits humains.

Par leur politique étrangère, les Maldives défendent fortement la protection des droits humains et le respect de la bonne gouvernance et attirent l'attention, au Conseil des droits de l'homme comme dans d'autres instances consacrées aux droits humains, sur les effets néfastes des changements climatiques.

Les Maldives seront honorées de siéger au Conseil des droits de l'homme pour la période 2023-2025 et sollicitent votre précieux soutien à leur candidature (voir pièce jointe).

Le Ministre des affaires étrangères  
(Signé) Abdulla **Shahid**

## Pièce jointe

1. Les Maldives prennent les engagements suivants :
  - Adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société pour la promotion et la protection des droits humains.
  - Renforcer l'action menée pour parvenir à l'égalité des genres et éliminer la violence contre les femmes et les filles.
  - Promouvoir et protéger le droit à un environnement propre, sain et durable.
  - Continuer à promouvoir la sensibilisation à la cause des jeunes.
  - Renforcer les mécanismes nationaux et les institutions gouvernementales afin d'intégrer pleinement et de faire respecter les droits humains.
  - Participer de manière constructive au Conseil des droits de l'homme et à ses mécanismes et contribuer véritablement au renforcement des organes conventionnels.
  - Promouvoir un Conseil des droits de l'homme ouvert à tous en encourageant la participation des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sous-représentés.
2. La politique étrangère des Maldives repose sur trois piliers principaux : droits humains, démocratie et bonne gouvernance, et action climatique. Leur mandat au Conseil des droits de l'homme reposera sur ces trois piliers fondamentaux.

### Droits humains

3. Les Maldives continueront de faire progresser la protection des droits humains aux niveaux national et international, en partenariat avec les membres du Conseil des droits de l'homme, les États Membres de l'ONU et la société civile, guidées par les idéaux d'universalité, de diversité, d'inclusion et d'égalité.
4. Les Maldives ont adressé en 2006 une invitation permanente à tous les titulaires de mandat thématique au titre des procédures spéciales, et cette invitation a été renouvelée en 2019. Parmi les principales collaborations récentes avec les mécanismes de protection des droits humains, on peut citer le troisième cycle de l'Examen périodique universel des Maldives, qui a eu lieu avec succès en 2021, et la session d'examen du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui s'est tenue en octobre 2021, sur la base du sixième rapport périodique des Maldives.

### Action climatique

5. Les changements climatiques demeurent un problème crucial pour les Maldives. Les Maldives resteront résolument à l'avant-garde pour ce qui est d'assurer la durabilité et la sécurité environnementales. Elles se sont toujours fait entendre dans la sphère internationale sur les questions liées aux changements climatiques et s'attachent à atténuer les conséquences de ces changements et à favoriser l'adaptation à ceux-ci.
6. Les Maldives ont pour objectif d'atteindre le zéro émission nette de carbone d'ici 2030 ; elles sont récemment devenues le premier pays en développement à avoir réussi à éliminer progressivement les hydrochlorofluorocarbones.

**Démocratie et bonne gouvernance**

7. Les Maldives sont résolument déterminées à promouvoir l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, elles s'efforceront de consolider les acquis démocratiques sur le plan national, tout en faisant bénéficier d'autres démocraties en cours de formation des enseignements tirés et de l'expérience acquise.

8. Les Maldives sont également un membre actif du groupe restreint sur la liberté de réunion pacifique et d'association.

---